

SERVICE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Nos réf. : RB/DE/EV/2010/03/41
Affaire suivie par Eva VILADOMAT
Tél. : 04.72.49.52.04
Fax : 04.37.20.16.25
demopart@mairiegrigy69.fr

Conseil de quartier Charmes/Boutras

CONSEIL DE QUARTIER CHARMES/BOUTRAS COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 4 MARS 2010, TENUE À LA SALLE DUTARTRE À 18H30

Étaient présents :

Élus : MME Pia BOIZET, M. Daniel CERQUA

Service démocratie participative : MME Eva VILADOMAT

Membres : MMES Odette BOYER, Christiane JOMARD

MM. Robert FALLETTI, Jean-Baptiste GAFFINO, Maxime MONTET, José PIERROT, Jérôme RICHON, Marcel VAGANAY, Jacques VEYSSET, Michel VOHITO

Excusés : MMES Josiane FORSTER, Lila KHALED-BOURAS, M. Arnaud TREDEZ

Ordre du jour :

- Implantation d'une nouvelle aire de jeux
(lors de la mise aux voix du budget participatif 2010, il a été voté l'implantation d'une aire de jeux dont le lieu reste à définir)
- Projet du stade multisports : création d'un groupe de travail
- Suivi des demandes
- Questions diverses

Implantation d'une nouvelle aire de jeux : recensement des besoins du quartier

Les habitants présents estiment que leur quartier est favorisé quant aux espaces verts et qu'il serait donc plus judicieux de privilégier les zones de logements sociaux. Aucun habitant n'a souhaité s'inscrire au groupe de travail prévu à ce sujet.

Projet du stade multisports :

Les usagers s'interrogent sur le fonctionnement de ce projet. Il est rappelé que le stade multisports sera un terrain clos et non couvert. Il restera ouvert de 8h00 à 22h00 et permettra de rassembler les jeunes sur des activités sportives diverses. Il est proposé la mise en place d'un groupe de travail afin de déterminer la meilleure implantation pour cette équipement. Aucun habitant n'a souhaité s'inscrire.

Questionnaire du budget participatif 2011 :

Une habitante a proposé par le biais du questionnaire internet que toutes les écoles soient équipées d'une cantine dans leurs locaux afin de favoriser le confort des enfants et d'avoir un temps plus important pour déjeuner. Les membres présents ont mis en débat cette proposition



et trouvent qu'elle est difficilement réalisable du fait du coût des aménagements et de la mise à disposition de personnels supplémentaires.

Suivi des demandes du conseil de quartier du 7/01/2010

Rue du 8 mai 1945 et chemin du cimetière : il a été demandé l'installation de barrières pour sécuriser le cheminement des piétons avec la mise en place d'une seule voie par un panneau de priorité. Cette proposition pourra être inscrite au budget participatif 2011 et le Grand Lyon étudiera la solution la mieux adaptée.

Croisement de la rue du 8 mai 1945 et avenue de la Fraternité : il a été proposé la mise en place d'un feu afin de sécuriser le passage des piétons. Le service technique a transmis la demande auprès du Conseil Général le 2 mars 2010.

Lotissement les Jardins de Mai : demande l'aménagement du chemin existant entre la Croix des Rampeaux et le lotissement. Au vu du coût important des travaux, cette proposition sera à inscrire au budget participatif 2011.

Aussi, il est demandé la mise à disposition de bacs à ordures individuels au lieu de bacs collectifs. Le Grand Lyon n'est pas favorable à cette demande car le lotissement doit se doter d'une aire de stockage. La commune n'est pas du même avis que le Grand Lyon, un courrier au Vice-Président a été envoyé pour soutenir la demande des co-lotis.

Chemin du Boutras : les fossés ne sont pas nettoyés. Le nettoyage a été effectué, cependant le service propreté de la commune a enlevé peu de débris. Les agents ont constatés que l'endroit était peu sale (un carton et une bouteille). Il est rappelé que l'entretien des fossés sont à la charge des propriétaires malgré l'intervention régulière de la ville.

Questions diverses

Chemin des Charmes : au niveau du numéro 32, une des trois chicanes installées pour limiter la vitesse n'a pas été colorée, ce qui la rend peu visible. Il est demandé qu'elle soit peinte ou équipée de bandes réfléchissantes. De plus, il est demandé de procéder à un contrôle de vitesse sur tout le chemin.

Rue de la Charolaise des Charmes : le panneau de signalisation précisant le nom de la rue est inexistant. Aussi, il est demandé la pose d'un ralentisseur dont le lieu reste à définir en fonction des possibilités techniques du Grand Lyon.

Rue Yves Farge : une partie de la rue est limitée à 30 km/h, la présence de la police municipale est sollicitée pour que soit fait un travail préventif de respect de la réglementation.

Prochaine réunion :
Judi 29 avril 2010 à 18 h 30, à la M@ison

Pia BOIZET
Daniel CERQUA

